

REGLEMENT INTERIEUR ET FONCTIONNEMENT ALSH 2024

CRIQUETOT L'ESNEVAL / SAINT JOUIN-BRUNEVAL

I. Lieux d'accueil

Les accueils de loisirs se déroulent dans les écoles communales des communes de Criquetot-L'Esneval et de Saint-Jouin-Bruneval. Les enfants sont accueillis dans les écoles maternelles pour les moins de 6 ans et les écoles primaires pour les plus de 6 ans. La restauration se fait dans les réfectoires des écoles.

II. Public

Nous accueillons des enfants âgés de 3 à 17 ans répartis en trois groupes de 3/5 ans, 6/9 ans et 10/17 ans. En fonction des effectifs et des activités, les différentes tranches d'âges peuvent être amenées à être réunies. Les enfants extérieurs aux communes accueillantes peuvent participer aux activités des accueils de loisirs dans les mêmes conditions et après règlement de l'adhésion. Les habitants des communes de Criquetot-L'Esneval et Saint-Jouin-Bruneval n'ont pas à régler le montant de l'adhésion.

III. Fonctionnement général des structures

- **Mercredis hors vacances scolaires :**

Seule la structure de Criquetot-L'Esneval accueille les enfants les mercredis :

soit à la matinée + repas	7h30 - 13h30
soit à la journée	7h30 - 18h30
soit à l'après midi	13h30 – 18h30

L'accueil du matin à lieu entre	<u>7h30 et 9h30</u>
Le départ des enfants inscrits uniquement le matin se fait entre	<u>13h30 et 14h</u>
L'arrivée des enfants inscrit à l'après midi se fait entre	<u>13h30 et 14h</u>
L'accueil du soir a lieu entre	<u>17h et 18h30</u>

UNIQUEMENT à l'école primaire.

- **Vacances Scolaires :**

Nous accueillons les enfants uniquement à la journée durant toutes les vacances scolaires. Seule la période de Noël sera étudiée chaque année et est soumise aux municipalités accueillantes pour validation.

L'accueil du matin à lieu entre **7h30 et 9h30** (hors sorties exceptionnelles : se référer au programme d'activités)

L'accueil des enfants se fera selon l'âge à l'école Maternelle ou Primaire.

L'accueil du soir a lieu entre **17h et 18h30** (hors sorties exceptionnelles : se référer au programme d'activités)

- **Santé des enfants :**

Les enfants ne peuvent être accueillis au sein des A.L.S.H en cas de maladies contagieuses.

Si votre enfant suit un traitement médical, **il est OBLIGATOIRE** d'en avvertir la direction et de fournir à un animateur le matin le **médicament et l'original de l'ordonnance**. Aucun médicament sans ordonnance ne pourra être administré ni accepté.

Il est obligatoire de nous communiquer toutes allergies connues, antécédents médicaux, dates des vaccins ou encore régime alimentaire particulier.

Si l'enfant est soumis à un Protocole d'Accueil Individualisé, les parents devront le fournir à la direction.

- **Règle de vie en collectivité :**

Tout manquement grave à la discipline et toute attitude incorrecte seront immédiatement signalés aux représentants légaux. Tout comportement dangereux pour l'enfant lui-même, le groupe d'enfants et/ou adultes, manque d'incivilité, insolence, manque de respect du matériel pourra être sanctionné par un avertissement. Au bout de 3 avertissements, une exclusion provisoire voire définitive selon la gravité des faits pourra être infligée. Les responsables légaux seront informés de toute décision.

En cas de dommage matériel, les frais occasionnés seront à la charge des représentants légaux.

Tarifs/Factures

- **Adhésion :**

L'Amicale Laïque d'Aplemont demande aux personnes souhaitant participer à ses activités, une adhésion annuelle d'un montant de 17,00 euros par enfant au 1^{er} janvier 2024.

Cependant pour les habitants de Criquetot-L'Esneval et de Saint-Jouin-Bruneval celle-ci est prise en charge par les communes partenaires.

- **Mercredi (hors vacances scolaires) :**

A partir de 7h30 à 13h30 : 9 €*
A partir de 13h30 à 18h30 : 6 €*
De 7h30 à 18h30 : 15€*

*Hors supplément d'activité

- **Vacances scolaires :**

Le tarif est journalier. Il comprend le repas du midi et le goûter.

Il est dégressif selon le quotient familial de la CAF.

Criquetot l'Esneval :

+ de 601 = 15€

De 451 à 600 = 14.75€

De 301 à 450 = 14.50€

De 201 à 300 = 14.25€

De 0 à 200 = 14€

Saint Jouin Bruneval :

+ de 601 = 14.50€

De 451 à 600 = 14.25€

De 301 à 450 = 14.00€

De 201 à 300 = 13.75€

De 0 à 200 = 13.50€

- **Surcoûts d'activités :**

Selon les activités proposées lors de nos temps d'accueil, certaines peuvent nécessiter un supplément tarifaire qui sera ajouté au prix de la journée. Le montant de ce supplément sera stipulé sur les plannings d'activités et sera facturé lors de l'inscription.

Les factures seront délivrées **UNIQUEMENT à partir du dernier jour** de présence des enfants. Elles seront envoyées par mail et seront fournies en format papier sur demande.

- **Annulations / Absences :**

Aucun remboursement ne sera possible si la désinscription n'a pas été faite

Au préalable 10 jours ouvrés à l'avance pour les vacances et 15 jours ouvrés à l'avance pour les mercredis.

En cas de maladie, il est impératif de prévenir l'accueil de loisirs le plus tôt possible. **Un avoir pourra être fait uniquement sur présentation d'un certificat médical.** L'avoir des journées sera uniquement pour l'enfant malade et commencera le jour suivant l'absence.

- **Règlements :**

Pour un bon fonctionnement des accueils de loisirs et pour des soucis d'organisation, les règlements doivent être fait **en début de mois** pour les mercredis et **avant le début des vacances** lors des permanences d'inscriptions (voir plannings d'activités) pour les périodes de vacances. **Les règlements sont à faire distinctement : 1 règlement pour les mercredis et 1 règlement pour les vacances.**

L'INSCRIPTION D'UNE FAMILLE NE SERA PAS VALIDÉE LORS DU CONSTAT DE DEUX FACTURES NON RÉGLÉES.

- **Informations diverses :**

Il est interdit d'apporter portables, console de jeux, objets de valeur ou autres jouets.

Dans le cas où de tels objets seraient apportés, l'accueil de loisirs décline toute responsabilité en cas de casse, de perte ou de vol.

En fonction de la météo :

Nous vous remercions par avance, pour tout enfant, quelque soit son âge, de nous fournir un sac à dos avec à l'intérieur : K-way, casquette, lunettes, crème solaire, gourde d'eau et rechange complet marqué au nom et prénom de l'enfant.

Pour les 3/5 ans une paire de chaussons, **un sac avec un rechange complet, un plaid pour le temps de sieste, et le doudou ou tout autre objet transitionnel sont fortement recommandés.** Le tout devra être étiqueté au nom de l'enfant.

Le 1^{er} janvier 2024